

Notions de base des obligations : introduction

Les placements en obligations ou en fonds d'obligations s'accompagnent souvent d'un jargon complexe. Dans cette introduction, nous cherchons à expliquer l'investissement en obligations en décomposant les principaux éléments de cette importante catégorie d'actif.

Qu'est-ce qu'une obligation ?

Nous pouvons voir les obligations comme des prêts. Il est fréquent qu'un gouvernement ou une société recherche un financement pour lancer un nouveau projet ou étendre ses activités. L'émission d'obligations est un moyen de lever des capitaux. Une obligation est une entente en vertu de laquelle l'émetteur emprunte de l'argent à des investisseurs pour une période déterminée et s'engage à le rembourser ultérieurement. En échange, les investisseurs reçoivent des intérêts.

Quels sont les risques auxquels je m'expose lorsque j'investis en obligations ?

Comme tout placement, les obligations comportent un certain risque. Plus le risque associé à un placement est élevé, plus le rendement attendu par les investisseurs est élevé. Il existe deux risques majeurs que les investisseurs doivent avoir à l'esprit lorsqu'ils investissent en obligations :

1. **Risque de taux d'intérêt :** Vulnérabilité d'une obligation aux variations de taux d'intérêt. Habituellement, plus une obligation est éloignée de son échéance, plus le risque de taux d'intérêt est important, car il existe une plus grande incertitude quant à la trajectoire des taux au fil du temps.
2. **Risque de crédit :** Risque que l'émetteur fasse défaut et ne verse pas le capital et les intérêts (le montant du prêt initial).

Les obligations émises par les gouvernements versent souvent un taux d'intérêt inférieur à celui des obligations de sociétés. C'est parce que généralement, les gouvernements présentent une meilleure probabilité de rembourser les investisseurs. Nous nous intéresserons ici aux obligations gouvernementales et aux facteurs qui les influencent.

Comment fonctionne une obligation ?

Vous, l'investisseur, devriez recevoir deux types de paiements d'un émetteur d'obligations :

1. Des versements d'intérêts pendant toute la durée de vie de l'obligation (également appelés versements de coupons).

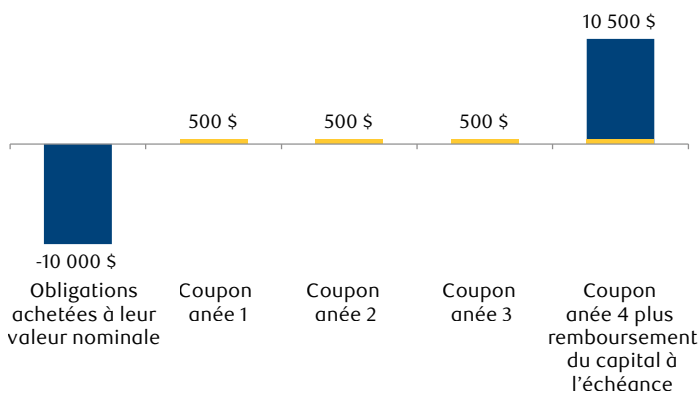
SIDEBAR : QUELQUES TERMES À CONNAÎTRE

- **Valeur nominale :** Montant du prêt initial.
- **Coupon :** taux d'intérêt qui s'applique au prêt.
- **Échéance :** Durée du prêt. L'échéance peut aller de moins d'un an à 30 ans.
- **Date d'échéance :** Date à laquelle l'obligation devient exigible et l'émetteur doit rembourser le prêt.
- **Rendement courant :** Mesure simple qui représente le revenu annuel généré par une obligation en pourcentage de son prix de marché actuel. Cette mesure peut s'avérer utile pour les investisseurs dont l'horizon temporel est court. Toutefois, elle ne tient pas compte de facteurs tels que la durée jusqu'à l'échéance ou les changements de prix potentiels.
- **Rendement à l'échéance :** Mesure plus complète qui évalue le rendement global que l'investisseur peut attendre si une obligation est détenue jusqu'à sa date d'échéance. Elle tient compte des versements périodiques des coupons de l'obligation et de tout gain en capital ou perte à l'échéance. Dans cet article, nous nous concentrons sur le rendement à l'échéance, car ce paramètre donne une image plus complète du potentiel de rendement d'une obligation.
- **Duration :** Paramètre qui permet aux investisseurs de mesurer la sensibilité d'une obligation aux fluctuations des taux d'intérêt. La duration est exprimée en nombre d'années, car elle représente le temps qu'il faudra à l'investisseur pour voir son prêt intégralement remboursé. De façon générale, plus une obligation est éloignée de sa date d'échéance, plus sa duration est longue – ce qui signifie qu'elle est plus sensible aux fluctuations des taux d'intérêt.

2. La valeur nominale de l'obligation à son échéance. Cela représente le rendement de votre capital.

Supposons que vous avez acheté une obligation à quatre ans pour sa valeur nominale de 10 000 \$, et qu'un coupon de 5 % est versé une fois par année. Si vous détenez l'obligation jusqu'à son échéance, votre rendement total correspondra aux versements de coupon reçus pendant la durée de vie de l'obligation. Autrement dit, votre rendement sur cette obligation correspondra au taux de son coupon de 5 %.

Flux de trésorerie d'une obligation à quatre ans assortie d'un coupon annuel de 5 %



Que pourrais-je gagner sur mon placement obligataire ?

Le rendement à l'échéance d'une obligation est une estimation du rendement total que vous recevrez sur cette obligation si vous la détenez jusqu'à son échéance. Le rendement en revenu est exprimé en taux annualisé, par exemple 5 %. Cette estimation repose principalement sur deux éléments :

1. Les coupons que vous recevez de l'émetteur de l'obligation.
2. Toute différence entre le prix que vous avez payé pour l'obligation et la valeur nominale qui sera remboursée à l'échéance.

Si vous conservez l'obligation jusqu'à la date d'échéance et réinvestissez les coupons au même taux d'intérêt, le rendement en revenu sera le taux annuel du rendement de votre placement. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus le délai est long jusqu'à l'échéance, plus l'émetteur risque d'être incapable de rembourser le prêt, et plus le rendement en revenu est élevé.

Néanmoins, si vous décidez de vendre une obligation sur le marché avant sa date d'échéance, il est possible que vous

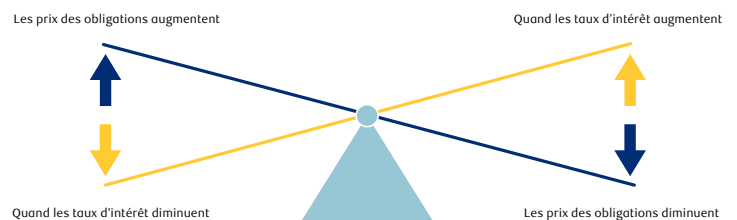
réalisiez un gain ou une perte, selon que l'obligation vaut plus ou moins que le prix que vous avez payé.

Pourquoi les prix des obligations changent-ils ?

Le prix d'une obligation est lié à son rendement en revenu. Souvenez-vous que le rendement en revenu d'une obligation dépend du taux actuel offert sur le marché pour les obligations, c'est-à-dire du rendement qu'exigent les investisseurs pour prêter de l'argent à un émetteur durant une période déterminée. Plusieurs éléments influent sur le rendement en revenu que les investisseurs exigent pour acheter une obligation, y compris des facteurs macroéconomiques comme le niveau des taux d'intérêt. Par exemple, lorsque l'inflation a commencé à grimper en 2022 et que les banques centrales ont relevé leurs taux directeurs, les rendements en revenu des obligations ont également augmenté.

Étant donné que les versements de coupon liés à une obligation sont fixes, les variations du rendement en revenu se reflètent dans les variations du prix de l'obligation. Dans notre exemple précédent, nous avons parlé d'une obligation assortie d'un coupon et d'un rendement en revenu de 5 %. Si le rendement en revenu augmentait à 6 % pour des obligations similaires, alors les obligations nouvellement émises pourraient offrir un coupon de 6 %. Pour demeurer concurrentiel et attrayant pour les investisseurs, le prix de l'obligation versant un coupon de 5 % devrait baisser au point que son rendement augmente à 6 %.

Les prix des obligations et les taux d'intérêt évoluent habituellement dans des directions opposées



La sensibilité du prix d'une obligation à l'évolution des rendements en revenu est mesurée par la durée. La durée est exprimée en années, et elle correspond à la période de remboursement prévue pour l'obligation. Par exemple, notre obligation de 4 ans assortie d'un coupon de 5 % aurait une durée de 3,5 ans. Cela signifie que l'investisseur peut s'attendre à récupérer son placement initial après une période de 3,5 ans. Une durée de 3,5 signifie que le prix de l'obligation devrait chuter de 3,5 % pour chaque hausse de 1 % des rendements en revenu,

et vice versa. Plus une obligation est éloignée de sa date d'échéance, plus sa durée est longue, ce qui signifie qu'elle est plus sensible à l'évolution des rendements en revenu.

Est-ce que je perdrai de l'argent sur les obligations que je détens déjà si les taux d'intérêt augmentent et les prix des obligations baissent ?

Pas nécessairement, tant que vous les conservez jusqu'à l'échéance. Vos obligations devraient continuer de verser le même taux de coupon qu'au moment où vous les avez achetées. De plus, à l'échéance, l'émetteur est tenu de rembourser le montant total qu'il vous a emprunté.

Comme nous l'avons vu précédemment, ce qui a changé est que ces coupons de 5 % ne semblent plus aussi attrayants, par rapport à ceux des nouvelles obligations à rendement en revenu plus élevé. Cela signifie que le prix auquel vous pourriez vendre votre obligation avant son échéance diminuera.

Bien sûr, il peut être inquiétant de voir les prix des obligations chuter à court terme à mesure que les taux d'intérêt augmentent. Mais c'est peut-être pour le mieux sur un horizon à long terme. C'est parce que vous pouvez réinvestir vos versements de coupons générés par vos obligations plus anciennes à ces nouveaux taux plus élevés. Cela peut se traduire par une hausse des rendements des titres à revenu fixe, pris dans leur ensemble.

Quelle est la différence entre une obligation et un certificat de placement garanti (CPG) ?

Les obligations et les CPG ont beaucoup en commun. Ces deux instruments représentent des prêts accordés à un émetteur pour une période déterminée. La principale différence réside dans la capacité des investisseurs à vendre leur placement avant l'échéance.

Pour obtenir d'autres points de vue sur les placements, veuillez consulter le site www.rbcgam.com ou communiquer avec votre conseiller financier.

This information has been provided by RBC Global Asset Management Inc. (RBC GAM) and is for informational purposes only. It is not intended to provide legal, accounting, tax, investment, financial or other advice and such information should not be relied upon for providing such advice. RBC GAM takes reasonable steps to provide up-to-date, accurate and reliable information, and believes the information to be so when provided. Due to the possibility of human and mechanical error as well as other factors, including but not limited to technical or other inaccuracies or typographical errors or omissions, RBC GAM is not responsible for any errors or omissions contained herein. RBC GAM reserves the right at any time and without notice to change, amend or cease publication of the information. You should consult with your advisor before taking any action based upon the information contained in this document.

Please consult your advisor and read the prospectus or Fund Facts document before investing. There may be commissions, trailing commissions, management fees and expenses associated with mutual fund investments. Mutual funds are not guaranteed, their values change frequently and past performance may not be repeated. RBC Funds, BlueBay Funds and PH&N Funds are offered by RBC Global Asset Management Inc. and distributed through authorized dealers.

®/™ Trademark(s) of Royal Bank of Canada. Used under licence.
© RBC Global Asset Management Inc., 2023

(06/2023)

017GAM012 (06-2023)_BOND_BASICS_A_PRIMER_FR_V1 06/20/2023

	Obligations	CPG
Revenu d'intérêts régulier	✓	✓
Le montant que vous avez investi est intégralement remboursé à l'échéance	Les défauts sont rares. Les gouvernements sont généralement moins susceptibles de faire défaut que les sociétés.	✓
Vous permettent de vendre ou de faire racheter avant l'échéance	✓	Dans certains cas
Pénalité ou perte si vous vendez ou faites racheter avant l'échéance	Si les taux d'intérêt augmentent, le prix de votre obligation chutera et vous vendrez à perte. Mais vous pourriez aussi avoir intérêt à vendre vos obligations par anticipation si les rendements en revenu ont chuté depuis que vous les avez achetées.	Souvent, vous recevrez des versements d'intérêts réduits si vous les faites racheter par anticipation.

Comme les CPG ne sont pas négociables, normalement vous ne voyez pas de variation de leur valeur dans votre compte. Mais cela ne signifie pas que leur valeur pour vous, en tant qu'investisseur, ne varie pas au fil de l'évolution des taux d'intérêt. Si les CPG se négociaient, leur prix évoluerait sensiblement de la même façon que celui des obligations.

Pourquoi est-il important d'intégrer des obligations à votre portefeuille ?

Les obligations constituent une source de revenus prévisible. Elles peuvent également aider à équilibrer le risque et à protéger votre portefeuille lorsque les marchés boursiers sont en baisse. C'est parce que les prix des obligations ont tendance à évoluer dans le sens contraire des prix des actions.

En fin de compte, le fait de détenir des obligations dans votre portefeuille vous aide à diversifier vos placements, ce qui peut se traduire par des rendements plus stables que ceux des portefeuilles investis seulement en actions.